

Commune de Saint Paul Cap de Joux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **24 janvier 2019**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Bernard BARDOU, Michel BELAVAL, Corinne BOUTIÉ, Marie-Françoise DURIS, Noël FERRAN, Sophie LACLAVERE, Danielle LANDEZ, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Carole PUYELO, Annie VALERO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Eric VERNHÈRES, Philippe VIALA, Thierry VIALARD.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Michel BELAVAL.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des projets 2019
2. Demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région
3. Dénomination de nouvelles voies
4. Renouvellement du partenariat avec l'association Vélo Sport Léo Lagrange pour l'organisation du Tour de France Tarn Cadets
5. Point sur le personnel communal : renouvellement et création contrats, mise à jour du tableau des effectifs
6. Ouverture de crédits
7. Questions diverses

M. le Maire propose l'approbation du compte rendu du 13 décembre 2018.

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Présentation des projets 2019

PROGRAMME D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019		COÛT TTC	Recettes potentielles
TRAVAUX ENGAGES/RESTES A REALISER (34 500 €)	<u>Reliquats 2018</u>	Total	
Acquisition terrains	1 000,00 €	1 000,00 €	
Acquisition de barrières (28)	4 500,00 €	4 500,00 €	
Remplacement chauffe-eau salle des sports	19 000,00 €	19 000,00 €	9 158,40 €
Travaux voirie communale	10 000,00 €	10 000,00 €	
Sous-total	34 500,00 €	34 500,00 €	9 158,40 €

PROPOSITIONS			
Remplacement des LED du panneau d'information		5 826,91 €	
Rempl. fenêtres de la salle St Paulaise (double vitrage)		6 768,00 €	3 948,00 €
Isolation par enduit extérieur de la façade ouest de la mairie		17 546,40 €	11 697,60 €
Meubles école (tisanerie)		200,00 €	
Véhicule à plateau pour arrosage		10 000,00 €	
Remplacement des tilleuls du massif par des chênes verts		2 000,00 €	
Matériel cuisine halle (1 lave-verres + 1 four)		5 388,00 €	
Acquisition de 50 chaises (salles ALAE)		1 156,20 €	
Audit complet du clocher		600,00 €	
Mobilier cantine : tables (3) et chaises hautes (24) maternelle		3 174,07 €	
		52 659,58 €	15 645,60 €
TOTAL		34 500,00 €	87 159,58 €
			24 804,00 €

2) Réfection du revêtement de la façade ouest de la mairie – Demande de subvention (2019/1)

Pour améliorer la performance énergétique et l'étanchéité de la mairie M. le Maire propose de refaire le revêtement de la façade ouest.

Il présente le devis de l'entreprise SARL PMG pour un montant de 14 622 € HT.

M. le Maire propose de demander une subvention au Département du Tarn, à la Région Occitanie et à l'Etat au titre de la DETR et d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Réfection du revêtement de la façade	14 622.00 €	Département	30 %	4 386.60 €
		Etat	30 %	4 386.60 €
		Région	20 %	2 924.40 €
		Commune	20 %	2 924.40 €
TOTAL	14 622.00 €	TOTAL		14 622.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- Sollicite une subvention au Département du Tarn, à la Région Occitanie et à l'Etat au titre de la DETR ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

3) Remplacement des fenêtres en simple vitrage de la salle Saint Paulaise – Plan de financement (2019/2)

Le diagnostic énergétique réalisé en 2011 préconisait le remplacement des menuiseries bois en simple vitrage de la partie ancienne de la salle Saint Paulaise pour améliorer la performance énergétique de ce bâtiment.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise EURL CCM pour un montant de 5 640 € HT.

M. le Maire propose de demander une subvention au Département du Tarn à l'Etat au titre de la DETR et d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Remplacement de 6 fenêtres à simple vitrage	5 640.00 €	Etat	40 %	2 256.00 €
		Département	30 %	1 692.00 €
		Commune	30 %	1 692.00 €
TOTAL	5 640.00 €	TOTAL		5 640.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- Sollicite une subvention au Département du Tarn et à l'Etat au titre de la DETR ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

4) Dénomination de voies communales (2019/3) – Annexe 1

M. le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom à la voie interne desservant le lotissement situé chemin de la Plaine et de renommer et numéroter Les Carmes et En Pastre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de nommer la voie interne desservant le lotissement situé chemin de la Plaine « Rue de Cocagne » ;
- décide de renommer le lieu-dit En Pastre par « Route des Andrieux » et le lotissement situé au lieu-dit Les Carmes par Impasse des Carmes ;
- dit que les habitations seront numérotées selon les plans ci-annexés ;
- charge M. le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

5) Subvention à l'association Vélo Sport Léo Lagrange (2019/4)

M. le Maire présente la demande de renouvellement de partenariat de l'association Vélo Sport Léo Lagrange Castres pour l'organisation de la 5^{ème} édition du tour du Tarn cadets prévue le 8 mai 2019.

L'association sollicite une subvention de 500 € et l'aide à la mise en place de matériels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 500 € à l'association Vélo Sport Léo Lagrange Castres pour l'organisation de la 5^{ème} édition du tour du Tarn cadets prévue le 8 mai 2019 ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6) Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) (2019/5)

M. le Maire informe que les contrats aidés des services techniques arrivent à échéance le 31 janvier 2019.

Il rappelle le dispositif du parcours emploi compétences ayant pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % ou de 60 % pour les communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) et permet de bénéficier des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

M. le Maire propose de renouveler le Contrat d'accompagnement dans l'emploi en contrat Parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 12 mois à compter du 1^{er} février 2019
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

M. le Maire présente les différentes actions qui seraient intégrées dans le plan de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le contrat CAE dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions présentées ci-dessus,
- Autoriser M. le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne concernée par ce renouvellement.

7) Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (2019/6)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

M. le Maire précise que le contrat aidé dont bénéficiait l'agent technique arrive à échéance le 31 janvier 2019 et qu'il n'est pas possible de le renouveler.

- Considérant que cet emploi est indispensable au bon fonctionnement des services techniques ;
- Considérant que le poste de l'agent technique polyvalent parti en retraite au 31 août 2017 n'a pas été supprimé ;
- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal du 29 juin 2017 ;

M. le Maire propose :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet sur la base de 32/35^{ème} pour assurer les missions d'agent technique polyvalent ;
- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 32/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2019 pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;

- dit que l'agent recruté sera rémunéré sur la base des grilles indiciaires du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour 32/35^{ème} ;
- dit que le régime indemnitaire instauré par délibération n°2018/45 du 13/12/2018 est applicable ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal.

8) Ouverture de crédits (2019/7)

M. le Maire propose d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2019 les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

- Logiciels secrétariat de mairie : 3 100 €
Compte 2051 – 17001
- Mobilier salle ALAE : 1 200 €
Compte 2184
- LED panneau d'information : 6 000 €
Compte 2184

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les ouvertures de crédits telles que mentionnées ci-dessus ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

9) Questions diverses

Grand débat national

Une rencontre a été organisée avec les Maires volontaires de l'ancien canton pour organiser une réunion d'initiative locale dans le cadre du grand débat national.

La date a été fixée au lundi 11 février 2019 à 20h30. M. le Député, Jean Terlier, a prévu de participer à cette réunion.

Le petit saint-paulais

M. le Maire présente le travail réalisé par un groupe d'enfants de l'ALAE sur le temps périscolaire. Il est proposé d'insérer ce petit journal sur le site Internet de la commune.

Demande de prêt des tables rondes

Les tables rondes ne figurent pas dans la liste de matériel de location. M. le Maire propose de fixer un tarif lors du prochain conseil municipal et par la même occasion de faire un point sur l'ensemble des tarifs appliqués.

Ostéopathe

M. le Maire fait part de sa rencontre avec un ostéopathe exerçant sur Lavaur et souhaitant développer son activité sur le secteur de St Paul Cap de Joux. Il recherche dans l'idéal à partager un local. Il va rencontrer l'ensemble des professionnels paramédicaux.

Pigeons

Considérant le nombre important de pigeons au sein du village et les risques sanitaires engendrés par la surpopulation de ces animaux, M. le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour réguler la population de ceux-ci.

Nettoyage des berges de l'Agout

La matinée de nettoyage des berges a été fixée au samedi 15 juin 2019 avec le Président de la société de pêche.

2^{ème} Etats généraux des migrations du Tarn

Les collectifs et associations de soutien aux migrants, dont font partie quelques citoyens saint-paulais, ont souhaité organiser une journée à Saint Paul Cap de Joux sur le thème : « Personnes migrantes dans le Tarn : les clés pour accueillir ». Au programme : film documentaire, tables rondes, restauration sur place ou à emporter.

Soutien aux sinistrés de l'Aude – Remerciements

M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements co-signée par le Président du Conseil départemental de l'Aude et le Président de l'association des Maires de l'Aude pour le soutien financier octroyée par le conseil municipal suite aux terribles inondations du 18 octobre dernier.

Etude sur le réseau assainissement

L'étude réalisée par le cabinet EXFILO pour le compte de la Communauté de communes dans le cadre de l'éventuel transfert de la compétence assainissement a fait apparaître un excès d'eau claire dans les réseaux d'assainissement des communes de Guitalens-L'Albarède et de St Paul Cap de Joux. Une réunion a été organisée avec les services compétents du Département, les maires et les techniciens de ces collectivités pour trouver une solution pour parasiter ces eaux claires qui empêchent leur station d'épuration de fonctionner correctement.

Cette réunion a permis d'identifier l'étude à réaliser. Un prestataire doit être choisi pour réaliser cette mission mais il est nécessaire d'établir un dossier de consultation préalablement.

Un courrier a été adressé au Département pour solliciter l'appui de ses services.

Rond-point avenue de Puylaurens

M. le Maire rend compte de la réunion avec les services du Département concernant le projet de rond-point à l'intersection Route de Puylaurens/Avenue du Relai :

- îlot central de 12 m. de diamètre
- nécessité d'acquérir environ 110 m² de terrain à M. et Mme Marquier
- 2 mois de travaux en octobre/novembre avec déviations par la RD 144 pour les véhicules légers et par la RD 92 (Puylaurens-Vielmur) pour les véhicules lourds
- Aucun coût pour la commune

Informations diverses

- Le centre de secours de St Paul Cap de Joux organise la fête de la Ste Barbe le samedi 16 février 2019.
- Remerciements de M. Rémi Escande, de l'entreprise Hublot, pour les différents services rendus par la commune.
- Bourse à la pêche le 10 février 2019 dans la salle des fêtes.
- Diffusion du calendrier des réunions de l'ALMA, la plus proche : le 14 février à Puylaurens à 10h.

Communauté de communes du Laurécois Pays d'Agout

Bureau élargi du 8 janvier

Présentation du rendu de l'étude « diagnostic d'organisation et préconisations pour les services de la CCLPA par le cabinet SHERPA

Le comité de pilotage était composé de 7 élus : 5 vice-présidents et seulement 2 maires

Proposition d'une architecture de management plus efficace mais qui nécessite des recrutements (4 pôles)

Postes à créer : 1 catégorie A – ½ catégorie C – 1 catégorie B, soit 2.5 ETP recrutés dans le 1^{er} trimestre 2019, équivalent à 110 000 € de masse salariale supplémentaire.

Danièle Landez espère que cette nouvelle organisation apportera des résultats, d'autant que cet audit a coûté 15 000 € à la collectivité. Elle rappelle que le service enfance a connu 7 départs et qu'il est très difficile d'organiser un service dans ces conditions. Quelle est la raison de leur départ ?

Marie-Françoise Duris trouve que l'organisation proposée manque de stratégie.

M. le Maire précise que cet audit a également posé les problèmes des compétences, est-il nécessaire de prendre de nouvelles compétences lorsqu'on n'est pas en capacité d'exercer correctement celles qui nous sont attribuées ?

- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Présentation des différentes étapes du Projet d'aménagement de développement durable.

Calendrier :

- Rencontres organisées dans chaque commune pour établir un pré-zonage – février/mars
- Travail sur le zonage – mars/mai
- Finalisation et arrêt du PLUi – juin
- Consultation des services – juillet-septembre
- Enquête publique – octobre/décembre
- PLUi effectif – janvier/février 2020

Le diagnostic agricole validé par la DDT sera présenté en mars 2019.

170 ha de terrains disponibles ont été évalués.

- Bureau élargi du 15 janvier

Présentation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'EHPAD la Grèze conclu avec l'ARS et le Département du Tarn

1,350 million d'euros d'investissements sont prévus sur 5 ans (subventionnés à 30%) : mise en place de la Télémédecine, création d'une salle d'animation

L'excédent de fonctionnement permet de financer le programme avec l'aide de l'ARS et du Département. Pas de possibilité d'extension pour le moment.

Certains élus n'ont pas manqué de rappeler l'étude faite il y a 3 ans qui faisait part d'une situation catastrophique de la maison de retraite !

Bilan de la saison Aquaval 2018

38 816 entrées pour la saison 2018, soit une moyenne de 647 entrées/jours ouverts. 30% de recettes supplémentaires sur les entrées et 45% de recettes supplémentaires sur le bar.

Constat : fréquentation plus élevée due à une météo exceptionnelle, mais peut-être aussi à une meilleure communication et aux améliorations apportées sur le site.

Pour 2019 : projet de création d'un espace ludique pour les tout-petits pour un coût d'environ 290 000 €, embauche d'un responsable de base et contrats saisonniers sur toute la saison.


- Conseil de communauté du 22 janvier

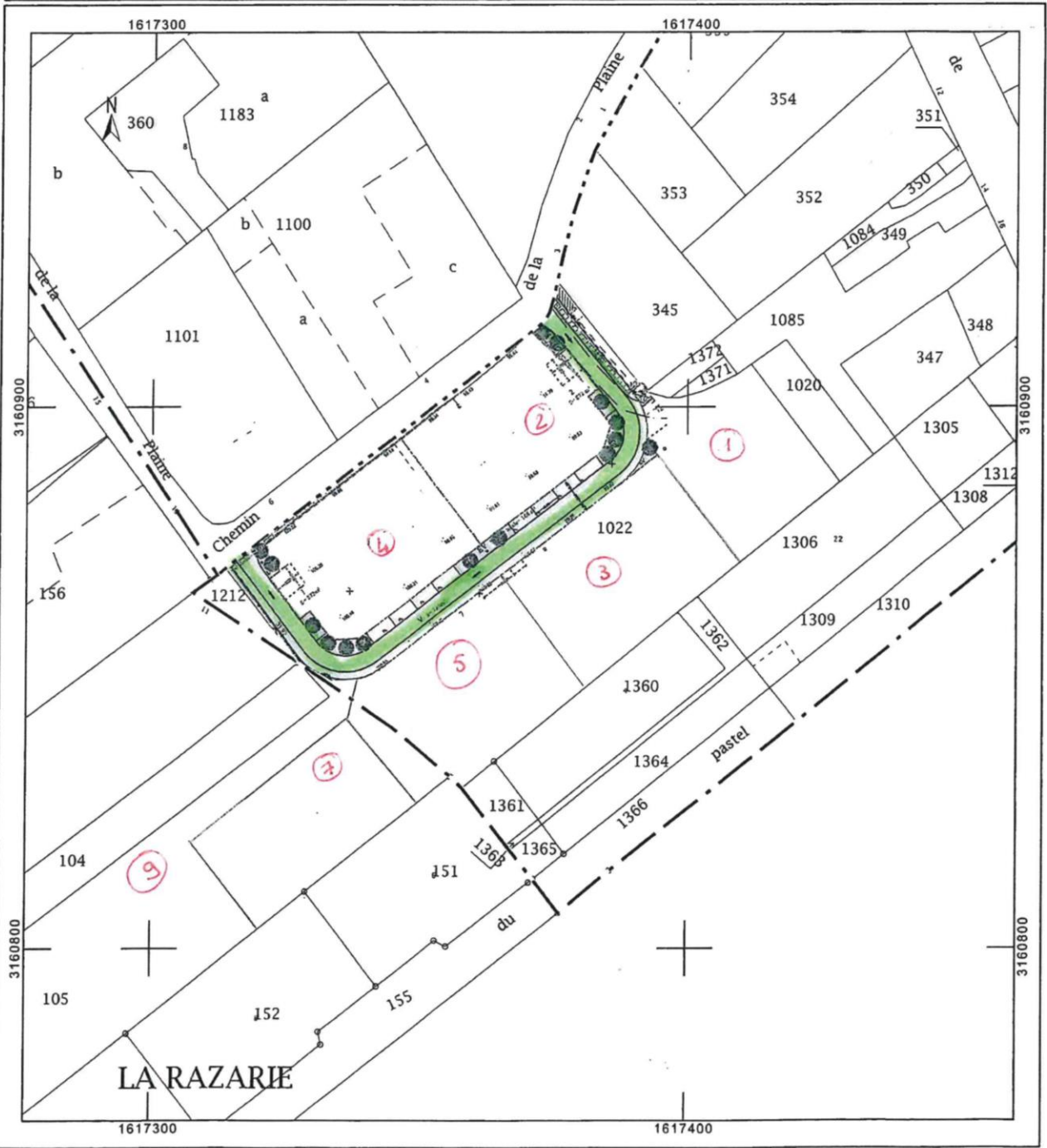
- Approbation des préconisations rendues dans le cadre de l'étude « diagnostic d'organisation et préconisations » réalisée par le bureau d'étude SHERPA.
- Petite enfance : convention à conclure avec la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pour la participation au fonctionnement des structures d'accueil pour l'année 2019.
- Enfance-jeunesse : recrutement d'agents vacataires pour les périodes de vacances scolaires – création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes.
- Environnement : achats de composteurs collectifs et demandes de subventions auprès de l'ADEME – avenant à la convention de partenariat avec « Le Relais 81 ».
- Urbanisme : prescription de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune de Fiac – modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Vielmur.
- Aquaval : plan de financement pour un projet de développement économique et touristique du complexe de loisirs – tarifs de la borne de paiement des camping-cars et intégration de la taxe de séjour.
- Marchés publics : Centre technique – avenants n°1 aux marchés de travaux conclus avec les entreprises SAS Albert et Fils Bâtiment et EURL Courant Naturel.
- Attribution d'indemnités au comptable du Trésor

Fin de séance.

ANNEXE 1

..... /

<p>Département : TARN</p> <p>Commune : SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p> <p> Rue de Cocagne</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF CASTRES Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle 81108 81108 CASTRES tél. 05 63 62 52 39 -fax ptgc.tarn@dgif.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : A Feuille : 000 A 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 25/01/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



Département :
TARN

Commune :
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF CASTRES
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle
81108
81108 CASTRES
tél. 05 63 62 52 39 -fax
ptgc.tarn@dgifp.finances.gouv.fr

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 31/01/2019
(fuseau horaire de Paris)

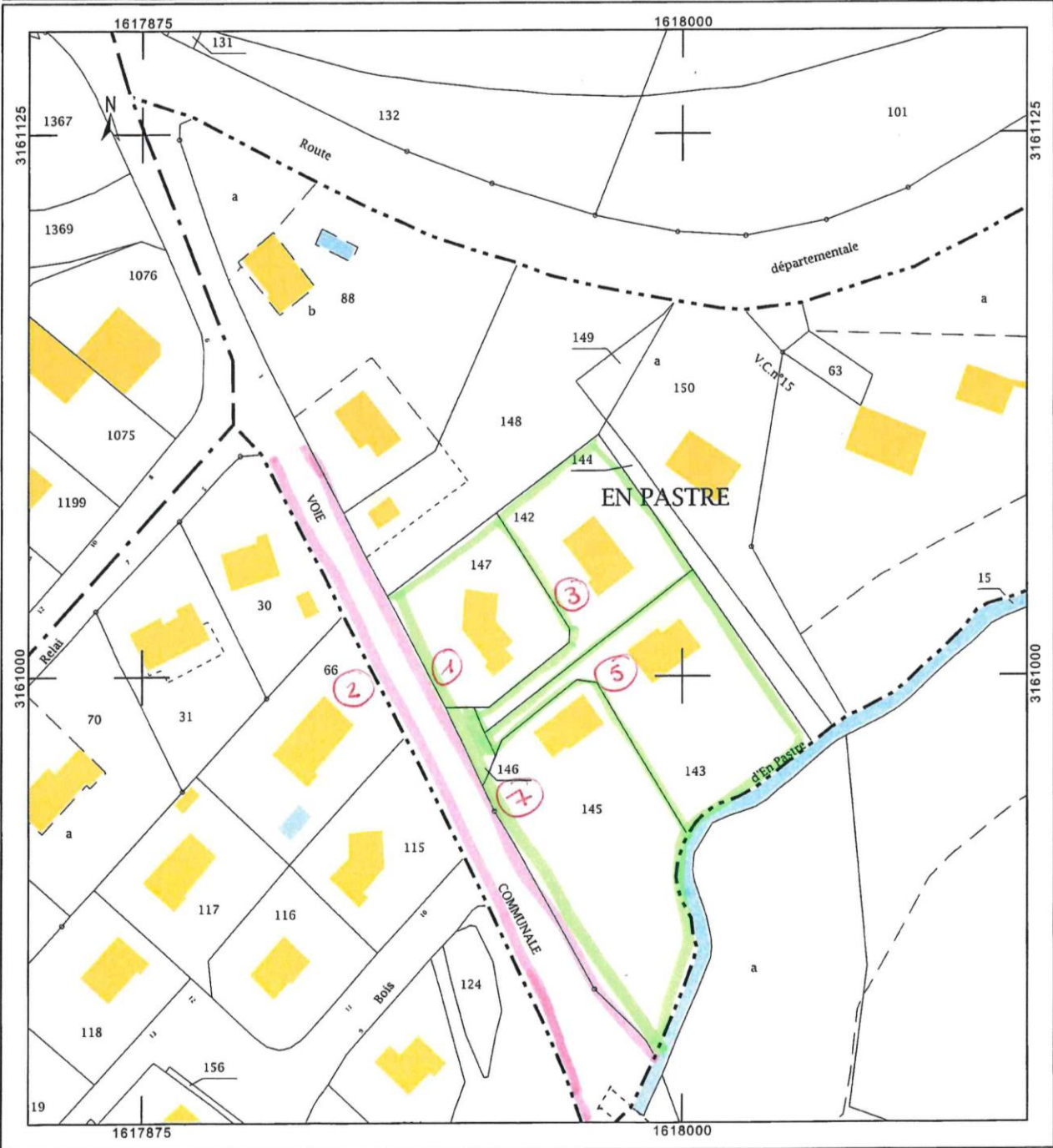
Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Route des Andrieux

En Pastre

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



<p>Département : TARN</p> <p>Commune : SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF CASTRES Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle 81108 81108 CASTRES tél. 05 63 62 52 39 -fax ptgc.tarn@dgifp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : ZA Feuille : 000 ZA 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 25/01/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>

